

Délibération n°2017.00077

Jeunesse - Contrat local d'aide à la scolarité (CLAS)
2017-2020 - Convention d'objectifs et de financement
- Autorisation de signature

Séance du 10 octobre 2017

.....
Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 20

absents excusés représentés : 11

absents excusés non représenté : 2

.....
L'an deux mille dix-sept, le 10 octobre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 04 octobre, s'est réuni à Salle Jacques Prévert - 20 rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, M. Luc MARION, M. Jacques DURIN, M. Gilbert TROUILLET, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Guy DARAGON, Mme Dominique DUIGOU, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, Mme Claire KAHN, M. Mohamed KACHOUR, Mme Julie MOREL, M. Sylvain BERNARD, M. Gérard GAUTHIER, M. Philippe LALOUE, Mme Dominique MANIERE, Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, M. Laurent PRUGNEAU

ABSENTS EXCUSÉS REPRESENTÉS :

Mme Laure GREUZAT donne pouvoir à M. Gilbert TROUILLET, M. Benoît PENEZ donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Naima BOUADLA donne pouvoir à M. Sylvain BERNARD, Mme Audrey MERET donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, M. Jean BOUGEARD donne pouvoir à M. Mohamed KACHOUR, M. Farid DJABALI donne pouvoir à M. Jacques DURIN, M. Vincent BOT donne pouvoir à M. Franck SUREAU, Mme Adeline TEULALE donne pouvoir à Mme Yannick REIS LAGARTO, M. Loris BOULOGNE donne pouvoir à M. Luc MARION, Mme Farida BENMOUSSA donne pouvoir à M. Philippe LALOUE, M. Sun-Lay TAN donne pouvoir à M. Laurent PRUGNEAU

ABSENTS EXCUSÉS NON REPRESENTÉS :

Mme Josiane MARCOUD, Mme Isabelle PEREIRA

SECRETARE DE SEANCE : M. Gilbert TROUILLET

Hôtel de Ville
Secrétariat général
11/13, rue Paul
Vaillant-Couturier
77297 MITRY-MORY
Tél : 01 60 21 61 10
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net
info@mitry-mory.net

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Délibération n° 2017.00077

Jeunesse - Contrat local d'aide à la scolarité (CLAS) 2017-2020 - Convention d'objectifs et de financement - Autorisation de signature

Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de Madame Julie MOREL, Conseillère municipale, en charge de la jeunesse,

Vu le projet de convention d'objectifs et de financement proposé par la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne,

Considérant le bilan positif du précédent Contrat local d'aide à la scolarité (CLAS),

Considérant la volonté municipale de poursuivre les activités éducatives périscolaires (AEPS) proposées dans le cadre du CLAS,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Education, du sport, de la culture et des loisirs du 26 septembre 2017,

DELIBERE **A l'unanimité**

AUTORISE Mme le Maire à signer avec la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne la convention triennale d'objectifs et de financement dans le cadre du Contrat local d'aide à la scolarité, qui permettra notamment d'accompagner les jeunes dans leur réussite scolaire à travers la mise en place des activités éducatives périscolaires (AEPS).

DIT que les recettes afférentes à ce contrat sont inscrites au budget communal chapitre 74 - fonction 20

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.